

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 JUIN 2018

=====

L'an deux mille Dix Huit, le Sept Juin à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 1<sup>er</sup> Juin 2018.

=====

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

**Présents** : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET - Frédéric GUILLAUME - Guy DOLEATTO – Annie NAVEL - Nathalie VARIGNIER – André VAUBOIN – Philippe JANODY – Jacques SAVEY – Dominique BESSON

**Excusée** : Colette Raffier (pouvoir à Marie-Claude Savey-Garet)

**Absent** : néant

**Nombre de votants en début de séance** : 10 + 1 pouvoir

**Mme Annie Navel est nommée secrétaire de séance.**

-----

*Il est fait la demande d'évoquer en questions diverses les points suivants :*

- la bibliothèque*
- le compte rendu de la réunion des associations du 7 juin*
- communication*
- Transformateur Rougemont*

*Ces points sont acceptés.*

-----

**1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 AVRIL 2018**

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 Avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2) INTEGRATION A HAUT-BUGEY AGGLOMERATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 :**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les débats au sein de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville sur l'évolution de l'intercommunalité, suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, présenté le 12 octobre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale.

Il rappelle que toutes les communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville doivent se prononcer avant la fin du mois de juin afin que Haut Bugey Agglomération puisse délibérer en juillet.

Frédéric Guillaume demande un débat, sur la rédaction de cette délibération et sur les compétences annoncées. Aucune garantie, beaucoup de zones d'ombre. Il appelle le conseil municipal à voter contre.

D'autre part il tient à préciser que par cette délibération, le conseil municipal vote également une dissolution de la Communauté de Communes d'Hauteville et il s'interroge sur l'avenir du personnel.

Il rappelle que les conseillers municipaux ont été élus pour défendre son territoire. En rejoignant la HBA, on perd beaucoup d'autonomie, ce qui est dommageable au niveau de la démocratie.

Frédéric Guillaume appelle le conseil municipal à voter contre cette délibération.

Mr le Maire précise qu'une réunion avec le Président de la H. B.A a eu lieu. Ce dernier a confirmé qu'il n'y aurait aucun licenciement dans les services de la Communauté de Communes d'Hauteville, et que l'ensemble du personnel serait repris, avec un maintien d'une cellule à Hauteville. Jusqu'en 2020, l'organisation sera identique à aujourd'hui.

Il précise également qu'il y aura des nominations de vices présidents issus de la CCPH.

André Vauboin rejoint l'intervention de Frédéric Guillaume. Il défend l'autonomie et la proximité du territoire.

Après discussion, le Maire demande au Conseil Municipal de passer au vote :

La délibération est adoptée avec **6 voix POUR, 2 abstentions et 3 voix CONTRE.**

Suite au vote Mr Frédéric Guillaume informe le Conseil Municipal de sa démission. Mr le Maire lui demande de lui adresser un courrier.

### **3) MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIEA (délibération à prendre) :**

Les délégués du SIEA ont délibéré le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre en considération les remarques de La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture sur fonds de concours que versaient les communes concernant les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;

Cette participation aux travaux devra désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le SIEA propose une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération. Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

*«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.*

*Les modalités en seront définies par le comité syndical.».*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **4) DIMINUTION DES ARRÊTS DE TRAINS DES GARES DE TENAY-HAUTEVILLE ET VIRIEU LE GRAND :(délibération à prendre)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SNCF laisse entendre que des arrêts de trains en gares de TENAY HAUTEVILLE et VIRIEU LE GRAND BELLEY seraient supprimés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

-**VOTE** une motion affirmant que la diminution des arrêts en gares de Virieu-le-Grand et Tenay seraient catastrophiques pour le territoire d'Hauteville-Lompnes et plus largement du Bugey car un nombre important de personnes les empruntent tous les jours. Réduire les arrêts en nombre revient à décourager les utilisateurs et relève d'une stratégie incompréhensible au regard de l'environnement qui condamne les territoires ruraux en niant les flux professionnels, économiques, culturels et scolaires.

- **DEMANDE** que les collectivités Région et Etat s'engagent pour des investissements visant à pérenniser ces lignes et leur cadencement qui doit être en rapport avec une réalité horaire permettant de répondre aux besoins des usagers pour rejoindre les bassins d'emploi économique ou les pôles scolaires étudiants depuis les gares de Virieu-le-Grand et Tenay. »

#### **5) ACQUISITION DES ANNEXES D'UN BATIMENT APPARTENANT A LA FAMILLE SAVEY-GARET : (délibération à prendre)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration du four banal du Quart d'Avard, dans le cadre du programme du petit patrimoine.

Ce four se trouve en mitoyenneté avec la propriété de Mme Savey-Garet Marie-Claude.

Cette dernière a informé la Commune de la mise en vente de sa propriété cadastrée G N° 295.296.297 et 267.

Après visite des lieux par la Commission Travaux, le Maire propose que la commune acquiert une partie de la propriété de Mme Savey-Garet Marie-Claude, à savoir la cave et le local à bois pour une superficie de 54 ca.

Ces bâtiments seraient destinés à la démolition et permettrait de mettre en valeur le four banal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'acquérir une partie de la propriété de Mme Savey-Garet Marie-Claude, cadastrée G n° 297, à savoir la cave et le local à bois, d'une superficie de 54 ca, bâtiments mitoyens avec le four banal du Quart d'Avard, pour la somme de 2000 Euros et donne tout pouvoir au Maire pour signer les différents actes.

**6) VENTE DU TERRAIN DE TAVASSIEU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU D'HAUTEVILLE POUR LE PROJET MONTCORNELLES : (délibération à prendre)**

La Communauté de Communes doit établir un bail emphytéotique avec la SIC, mais il faut qu'elle soit propriétaire du terrain. Pour l'instant ce terrain était mis à disposition de la CCPH.

La délibération sera proposée lors du prochain conseil municipal après l'intervention des Domaines.

**7) POINT D'INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DU SDIS :**

Nathalie Varignier fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Cormaranche le 31 mai, avec les responsables du SDIS et les élus du canton d'Hauteville, dont le thème était l'avenir des CPINI.

EN 2016, 8 500 jeunes sapeurs pompiers ont été formés. A terme il n'y aura plus de pied de sirène. Chaque pompier aura un bip, financé par le Département.

Lors de cette réunion, les élus ont fait part des difficultés rencontrées par les CPINI, notamment sur le peu de sapeurs pompiers formés et la responsabilité du Maire engagée en cas de problème sur les interventions, ainsi que les contraintes financières avec le matériel et les véhicules à la charge des communes.

Le SDIS va essayer de revaloriser les CPINI, en aménageant des formations adaptées à chaque sapeur pompier en fonction de leur champ d'intervention.

Patrice Tenand a informé qu'à la fin du mandat électoral, il cesserait ses fonctions de Chef de Corps.

**8) POINT D'INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX :**

- **STEP :** fonctionne depuis le 30 mai. Une pré-réception des travaux a eu lieu en présence de l'employé communal et Dominique Besson avec les explications du fonctionnement et de l'entretien qu'il y aura à faire chaque semaine, jusqu'à la fin de l'année.
- **RACCORDEMENT VALROMEY :** les entreprises SOCATRA et VINCENT ont terminées. DUMAS TP termine cette semaine, et PETAVIT terminera dans une semaine.  
Fin des travaux fin juin.  
Le raccordement au niveau du captage aura lieu les 13 et 14 juin. Les habitants de Salagnat et Rougemont ont été informé qu'il y aura une coupure d'eau.  
Au niveau de réservoir de Rougemont, la question de posait de savoir si on mettait en place une chloration ou une javellisation. Après concertation, l'option chloration est retenue pour un coût de 5 400 €.
- **EIFPAGE :** les travaux de la rue Sous le Pont et à Rougemont vers Mr Schermesser sont terminés
- **SERRAND TP :** les pistes de Pétaray et de Corne Galand sont terminées. Reprise également d'un tronçon du chemin de Malaval qui s'était dégradé.

- **SECURISATION DES RUES** : nous avons reçu des réclamations notamment sur l'inefficacité des chicanes aux entrées de village et au lotissement.  
Le Maire a demandé à l'Agence d'Ingénierie de revoir sa copie, notamment en proposant la mise en place de coussins au niveau des chicanes.
- **CIMETIERE D'ARANC** : l'entreprise est en train de faire les joints.
- **EGLISE D'ARANC** : l'entreprise Lyaudet est intervenue pour réparer les fuites.

## 9) **QUESTIONS DIVERSES**

- **TRANSFORMATEUR ROUGEMONT** : une couche d'apprêt a été posée par l'employé communal.
- **LOTISSEMENT** : Danièle Grobas a été reçue à la mairie. Elle céderait son terrain pour 4,5 €/M<sup>2</sup> et Stéphane Galleroz pour 5 €/m<sup>2</sup>. Le maire rencontrera Michel Besson la semaine prochaine.  
Le conseil municipal décide de poursuivre la négociation de l'achat des terrains au prix de 4,50 € ou 5 € le M<sup>2</sup>.
- **DEBITMETRE** : la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un débit-mètre. Il sera géré par Nicolas Thomas, qui sera chargé de former le personnel communal.
- **LIVRE BUGEY SAUVAGE** : Joël Brunet, photographe naturaliste va éditer son 1<sup>er</sup> livre « Bugey Sauvage ». Il sollicite le soutien des communes par une commande d'un ou plusieurs ouvrages.  
Accord pour l'achat de 3 livres au prix de 34 € l'unité.
- **FOUR DU QUART D'AVARD** : Mr Pierre Esseiva a fait un don à la Commune pour la rénovation du four du Quart d'Avard.  
Le conseil municipal le remercie pour son geste généreux.
- **REUNION ASSOCIATIONS** : s'est tenue en mairie le 7 juin. L'Association Mozaïc's se chargera de l'organisation des galettes du 8 juillet. Le feu d'artifice et la buvette du 13 juillet seront pris en charge par l'Amicale des sapeurs pompiers.
- **DECHARGE** : compte tenu des incivilités constatées, la décharge est désormais fermée le week end. Elle est ouverte la semaine sur demande au secrétariat de mairie, sous contrôle de l'employé communal.
- **COMMUNICATION** : André Vauboin informe le conseil municipal que la commune d'aranc a été retenue pour concourir au TROPHES DE LA COMMUNICATION. Le coût de l'inscription étant de 230 €, la commune ne souhaite pas y participer.
- **TELEALERTE-MEDIASIG** : le maire informe le conseil municipal qu'il recevra le 27 juin à 11 h en mairie ; Mme Laurie Perrier qui présentera le service téléalerte-mediasig, solution brevetée d'automate d'appel d'alerte, service utilisé pour gérer un message urgent diffusé sur tous les médias disponibles : appel vocal sur téléphones fixes ou mobiles, SMS, courriel ou télécopie. Les élus disponibles sont invités à cette présentation.

- **BIBLIOTHEQUE** : suite à une rencontre avec Mme Béatrice Pagnot, responsable de l'antenne de la Direction de la Lecture Publique à Belley, une proposition de conventionnement départemental a été proposé, dans le cadre du nouveau plan de développement des bibliothèques de l'Ain.  
Accord du conseil municipal.
- **INFOS** : un courrier sera adressé à Mr Guy Davis concernant ses chiens ainsi que pour le stationnement de ses véhicules sur la voie communale « Sous le Pont ».

**SEANCE LEVEE A 23 H 20**

Le Maire,

Daniel MATHIEU